



## BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE

### GARD

8 Octobre 2014

Contact :

[florence.bertrand@gard.chambagri.fr](mailto:florence.bertrand@gard.chambagri.fr)

[bernard.assenat@gard.chambagri.fr](mailto:bernard.assenat@gard.chambagri.fr)

Service développement économique des filières

Tel :04.66.04.51.06 Fax :04.66.04.50.71

[www.gard.chambagri.fr](http://www.gard.chambagri.fr)

Contact :

Julie Carou

[olive.nimes@wanadoo.fr](mailto:olive.nimes@wanadoo.fr)

Tél:04.66.04.50.34

Toujours un nombre considérable de captures dans la plupart des secteurs.

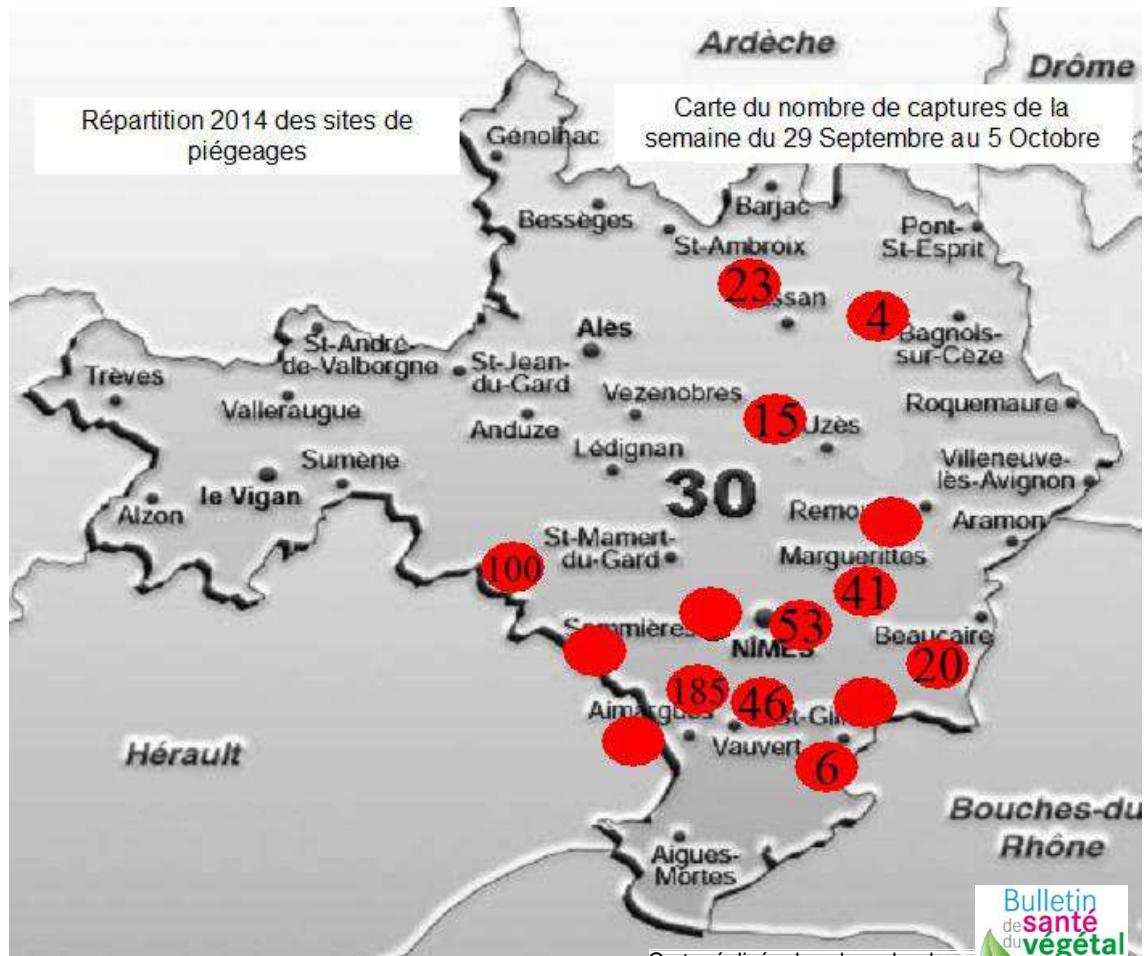
Cela, malgré des températures nocturnes et matinales basses.

Maintenez la protection en place.

La notion de récolte précoce est considérée comme une solution de sauvegarde. Mais c'est l'état sanitaire de l'olive qu'il est important de déterminer.

Aussi, quelque soit votre mode de production, merci de

tenir compte des indications décrites dans le dernier bulletin Infolive, via le lien suivant : <http://www.afidol.info/infolive2014>



Carte réalisée dans le cadre du :



Pour toutes informations sur les produits homologués contre la mouche de l'olive, se reporter au bulletin INFOLIVE sur le site [afidol.org](http://www.afidol.org)

Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et/ou votre moulin.

Ce bulletin est hebdomadaire. Il est réalisé avec le soutien du :

